


Port du voile : pas plus de 10 % des écoles ne l'autorisent

 Cinq écoles liégeoises, et non des moindres (elles accueillent plus de 5.000 élèves au total), ont décidé d'interdire le port du voile islamique dès cette rentrée scolaire. Certaines ont décidé de l'interdire totalement, d'autres commencent en première année et monteront progressivement.

Une décision qui réduit un peu plus la liste des écoles n'ayant pas encore intégré de paragraphe sur l'interdiction du couvre-chef (le

terme généralement choisi) dans leur règlement d'ordre intérieur. Même s'il n'existe pas de statistiques officielles (dans aucun réseau d'enseignement), on estime à dix pour cent les écoles qui autorisent le port du voile.

QUASIMENT PAS D'ÉCOLE LIBRE

« Il n'y a quasiment plus d'école du réseau libre qui l'accepte », explique le porte-parole du Segec, le secrétariat général de l'enseignement catholique. « Nous leur avons recommandé d'introduire une clause interdisant le port du couvre-chef dans leur règlement d'ordre intérieur. Pourquoi ? Nous considérons que dans certaines écoles, une majorité de jeunes filles voilées pouvait constituer une pression morale pour les non-voilées. C'était difficile de concilier les deux libertés. »

Le Segec précise que son service juridique n'a jamais connu de contentieux à ce sujet.

Au cabinet de la ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, la question est tranchée en deux phrases : « Il s'agit d'une liberté laissée aux écoles et nous ne leur avons jamais fait de recommandation à ce sujet ». Pourtant, en 2010, la ministre de l'Enseignement de l'époque, Ma-

rie-Dominique Simonet, souhaitait faire voter un décret. Elle suggérait l'interdiction du foulard et de tous les signes religieux ostentatoires dans l'ensemble de l'enseignement fondamental, ainsi que dans l'enseignement secondaire jusqu'à la fin de la 3^e ou de la 4^e. « Oui, ils ont tourné autour du pot jusqu'à la fin de la législature et ils n'ont rien décidé, même pas voulu débattre de notre proposition », rétorque Françoise Bertieaux, qui dirige le groupe MR à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LE MR TACLE LA MAJORITÉ

Le MR n'a jamais « tourné autour du pot » : les Bleus ont toujours opté pour « l'interdiction légale du port ostentatoire des signes d'appartenance culturelle, religieuse ou politique, sans distinction d'âge, dans l'ensemble des établissements scolaires de l'enseignement obligatoire du réseau officiel de la Communauté française et du réseau officiel subventionné ». Cela semble toujours indispensable à M^{me} Bertieaux, « surtout dans le contexte actuel », précise-t-elle, « avec la montée du radicalisme. C'est très courageux de ces écoles qui, avec l'absence de décret, sont privées de couverture lé-

gale et s'exposent à des recours. »

L'élue du MR trouve intéressante une initiative comme celle développée à l'Athénée Vauban, à Charleroi, où les élèves, une quinzaine dans ce cas-ci, ôtent leur voile dans un petit local prévu à cet effet à l'entrée.

Pour revenir aux cinq écoles liégeoises, qu'est-ce qui a motivé leur décision ? « Les élèves portant le voile sont de plus en plus nombreuses et les jupes de plus en plus longues. Par conviction personnelle ou obligation familiale. Les insultes des garçons musulmans sur les filles non voilées sont de plus en plus fréquentes : inadmissible ! » ■

DIDIER SWYSEN ET LES ÉDITIONS RÉGIONALES

TOUR DE WALLONIE ET DE BRUXELLES

Dans nos écoles, c'est souvent l'interdiction

► **Charleroi** : les cinq écoles secondaires contactées (Athénée de Beaumont, Collège St-Michel à Gosselies...) interdisent le port du couvre-chef depuis dix ans. Au Sacré-Cœur, un papa a demandé, un jour, si sa fille pouvait quand même porter le voile. Vu le refus du directeur, il a renoncé à l'inscrire. Idem pour un élève juif qui voulait porter la Kippa.

► **Bruxelles** : seules six écoles secondaires autorisent le voile (situées à St-Josse, Anderlecht, Schaerbeek, Molenbeek et Ganshoren). Une s'est ajoutée à la liste cette année : l'école islamique La Vertu, à Schaerbeek, première école secondaire de ce genre en Belgique.

► **Huy** : à l'Athénée, à l'Institut St-Quirin ou à Don Bosco, le couvre-chef est interdit. À l'ITCF de Huy aussi. « Lorsque ce n'était pas encore le cas, une étudiante avait débuté l'année scolaire voilée », précise la directrice. « Cela a posé problème, surtout au labo où le port du voile peut être un danger. »

► **Waremmé** : l'IPES de Hérbaye est l'une des rares écoles où il n'y a pas d'interdiction, mais « aucune élève ne porte le voile », précise la direction.

► **Verviers** : la dernière école secondaire à autoriser le voile a changé son règlement en septembre 2010. Plus de 10 % de jeunes filles voilées fréquentaient l'athénée Verdi. Le directeur a estimé que ça mettait à mal la mixité sociale.

► **Mons (et Borinage)** : le voile n'est pas interdit à l'Athénée de Quiévrain, à Don

Bosco, à Ghlin/Quiévrain (« Je préviens les parents que l'élève peut subir des moqueries, mais la plupart du temps, ça se passe bien », dit la préfète), à la Sainte-Union à Dour ou à l'ICES de Quaregnon. À St-Luc (Mons), le foulard est interdit... Mais le P.O. réfléchit à la question, suite à une demande.

► **Namur** : le port du voile est interdit dans toutes les écoles contactées, même à l'Athénée d'Andenne où la population musulmane est assez importante. « Cela n'a jamais posé problème », explique la préfète.

► **Tournai et Mouscron** : interdiction généralisée. À l'Athénée Jacquemin, à Comines, le préfet précise « qu'une fois, une élève a été concernée : elle se changeait avant d'entrer ».

► **Centre** : l'interdiction prédomine ici aussi. À l'Athénée Royal de La Louvière, « les élèves enlèvent leur voile devant le miroir à l'entrée », précise la préfète. « Quand nous avons pris ce règlement, des parents ont été mécontents. Depuis, plus de souci. »

► **Arlon** : seul l'Institut Notre-Dame de Bastogne tolère le port du foulard. « Sur 1.000 élèves, 3 le portent et elles sont très bien intégrées. »

► **Brabant wallon** : à l'Athénée de Waterloo, on dit n'avoir jamais été confronté au problème et donc ne pas s'être positionné. Mais la croix catholique est tolérée, « même si certains profs demandent de la masquer ». ■